

## Conditions générales des séjours au pair en Europe

**Correspondants à l'étranger :** Pour toutes les destinations, ACTE-Challenge a un correspondant local ou régional. Les participants ont l'adresse de la famille d'accueil et du correspondant avant leur départ.

**Formalités d'inscription :** Seuls les dossiers complets et accompagnés des frais d'inscription et de cotisation sont pris en compte.

Les dossiers doivent nous parvenir au minimum 8 semaines avant la date de départ souhaitée ; pour des délais plus courts, nous consulter avant d'envoyer le dossier.

ACTE-Challenge invite les candidats à prendre rendez-vous pour présenter leur dossier. En cas d'impossibilité, un rendez-vous téléphonique sera organisé.

**Voyage :** les frais aller-retour de voyage sont à la charge du participant. Avant le départ, ACTE-Challenge fournit les renseignements nécessaires pour se rendre dans la famille d'accueil.

**Formalités :** Les séjours sont réservés aux ressortissants des pays membres de la CEE. Pour se rendre à l'étranger, les ressortissants français doivent être en possession d'une carte d'identité (en cours de validité) ou d'un passeport (en cours de validité)

**Cours, Examens :** Si le participant souhaite prendre des cours et passer des examens, ces frais sont à sa charge du participant ainsi que les éventuels frais de transport pour s'y rendre.

**Temps de travail :** les durées indiquées doivent être respectées par les familles et les participantes, mais il est évident qu'une certaine souplesse doit être admise, par exemple en cas de retard à la sortie de l'école, si l'on est en train de s'occuper d'un enfant (bain, biberon.)

*Sécurité sociale, frais maladie : **Pour conserver votre protection sociale, demandez à votre centre d'assurance maladie le formulaire E111 et assurez vous que vous serez toujours assuré social lors de votre retour en France.***

**Grande-Bretagne :** Vous n'avez pas besoin du formulaire E111. Les soins dispensés dans le cadre du Service de santé (National Health) sont gratuits. Les frais engagés en dehors de ce réseau sanitaire restent à votre charge.

**République d'Irlande :** Les soins sont gratuits sur présentation du formulaire E111 aux médecins agréés par le Service de santé.

**Allemagne :** Vous échangez sur place votre formulaire E111 contre un document délivré par l'institution de sécurité sociale locale. Celui-ci vous permet d'être soigné gratuitement, si les soins sont dispensés par des médecins ou hôpitaux conventionnés. Un forfait pharmaceutique reste à votre charge.

**Espagne :** Les soins sont gratuits s'ils sont dispensés dans le cadre du réseau sanitaire de sécurité sociale sur présentation du formulaire E111 et de sa photocopie Une partie des frais pharmaceutiques sera toutefois facturée.

**Assurance complémentaire incluse - RC, maladie, accident, assistance juridique :** ACTE-Challenge contracte pour ses participants au pair en Europe une assurance très complète **ISIS**. Elle comprend :(extrait de la police) rapatriement, frais médicaux, hospitaliers, dentaires (secteur public ou privé), compensation de frais d'hôtel, dans certaines conditions, en cas de changement de famille.

La police d'assurance complète est adressée sur simple demande.

Les participants qui ne souhaitent pas adhérer à l'assurance au pair plus ISIS doivent l'indiquer sur leur dossier d'inscription. Ils devront présenter leur carte de sécurité sociale et une attestation d'assurance responsabilité civile et assistance juridique.

A noter : les effets prêtés par les familles pour usage personnel ne sont en général pas couverts (bicyclette). Nous conseillons aux participants d'éviter de conduire la voiture de la famille durant leur temps de loisir, même si on le leur propose. Si toutefois vous le faites, vérifiez avec la famille son assurance et les éventuels frais de franchise.

**Changement de famille :** En cas d'incompatibilité avec la famille d'accueil entérinée par le correspondant local, une autre famille pourra être proposée. Toutefois il faut souvent un certain délai pour trouver une autre famille et laisser le temps à la famille quittée de s'organiser sans le participant au pair – voir § assurance.

En cas de départ volontaire du participant, un préavis de 2 semaines est conseillé afin d'éviter d'éventuels problèmes de remise d'argent de poche.



10 Square Adanson 75005 Paris – France

Tél. : 01 42 17 07 06 – Fax : 01 42 17 06 66 –email : acte\_int@club-internet.fr

Des renseignements erronés sur le formulaire d'inscription, une faute grave (comportement irresponsable, vol, consommation d'alcool ou de drogue, mauvaise conduite ...) peuvent conduire au renvoi. Dans ce cas, il n'y a pas de changement de famille, ni de remboursement.

*Réclamations En cas de problème durant le séjour, le participant doit tout d'abord se mettre en relation avec le correspondant local et peut bien entendu en informer ACTE-Challenge qui suivra le dossier.*

**Annulation** : Annulation de la part du participant : la cotisation reste toujours acquise (80F).

*En cas d'annulation avant que l'affectation n'ait été envoyée, des frais de dossiers sont en partie retenue selon l'estimation de ACTE et de son correspondant*

En cas d'annulation après que l'affectation a été adressée, les frais de dossier ne sont pas remboursés (voir § assurance annulation).

L'enregistrement d'une candidature au pair par ACTE-Challenge ne constitue pas la confirmation du placement. Le correspondant local met en œuvre ses moyens habituels pour placer la candidate dans une famille. Le placement ni le délai d'affectation dans la famille ne peuvent cependant être garantis. En cas d'impossibilité de placement la totalité des frais sera remboursée, à l'exception de la cotisation à ACTE-Challenge (80F).

En cas de retour prématuré pour convenance personnelle ou renvoi, aucun remboursement ne peut être envisagé.

**Assurance annulation (en supplément 225F)** : extrait de la police : les frais d'annulation sont pris en charge par l'assureur en cas de décès, maladie ou accident grave de l'assuré ou d'un membre de sa famille au premier ou second degré. En cas d'offre d'emploi d'au minimum 6 mois.

## AU PAIR EN EUROPE ANGLETERRE, IRLANDE, ALLEMAGNE, ESPAGNE, ITALIE

*Les programmes au pair proposent de partir à l'étranger pour partager la vie d'une famille et perfectionner ses connaissances linguistiques. En contrepartie de l'hospitalité offerte par la famille (pension complète, chambre individuelle), la personne au pair s'engage à seconder la famille, principalement pour s'occuper des enfants et assumer des tâches ménagères.*

*Cela implique de la part des participantes maturité, sérieux, sens des responsabilités afin que cette expérience soit enrichissante pour elles comme pour la famille d'accueil.*

### Objectifs

- Vivre à l'étranger en partageant la vie d'une famille pendant plusieurs mois,
- Acquérir une riche expérience de la culture anglaise, irlandaise, allemande ou espagnole,
- Se perfectionner dans la langue.

**Âges** 18 à 27 ans (18 à 24 ans pour l'Allemagne, et 18 à 30 ans pour l'Italie ).

### Conditions d'admission

- Posséder l'expérience et la maturité nécessaires pour s'occuper des enfants (baby-sitting fréquents, expérience éventuelle en maternelle, en centre aéré...),
- Avoir une bonne connaissance de la langue, ( débutantes acceptées en Italie ).
- Etre non fumeur (impératif),
- Avoir un niveau baccalauréat ou équivalent,
- Avoir une faculté d'adaptation,
- Etre disponible de 2 à 12 mois (les durées les plus demandées par les familles sont de 6 mois à 1 an).

### Devoirs et responsabilités des participantes

- Prendre soin des enfants (préparer leurs repas, les accompagner à l'école...), seconder la mère de famille, participer aux tâches quotidiennes (travaux ménagers) à raison de 30 heures de travail (minimum) par semaine (différentes formules sont possibles en Angleterre, en Irlande et en Italie.
- Etre disponible pour la vie de famille, des baby-sittings en soirée,
- S'engager pour la durée choisie.

### Devoirs et responsabilités des familles d'accueil

- Verser chaque semaine l'argent de poche : entre 40£ et 110£ par semaine suivant la formule choisie (Angleterre), entre 45 et 60 £irlandaises (Irlande), 400 DM par mois (Allemagne), entre 8000 et 9000 pesetas par semaine (Espagne), entre 400 000 et 500 000 liras par mois ( suivant la formule choisie ).
- Procurer le logement en chambre individuelle sur la base de la pension complète,
- Accorder un jour de repos par semaine.

### Correspondants locaux

- Sur place, les coordinateurs locaux suivent le bon déroulement du séjour. Ils interviennent en cas de difficultés.

**Départs** Toute l'année

### Tarifs

Durée du séjour	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois
Prix	1420 F	1470 F	1570 F	1720 F	1820 F	1970 F	2070 F	2220 F	2320 F	2470 F	2570 F

### Les tarifs incluent

- les frais de dossier, la cotisation à ACTE-Challenge,
- l'organisation du séjour comprenant l'hébergement sur la base de la pension complète,
- l'assistance de notre correspondant local,
- l'assurance spéciale AU PAIR ISIS (maladie, accident, rapatriement, responsabilité civile).

### A la charge de la personne au pair

- Les voyages aller et retour et transferts jusqu'à la famille,
- Les frais des cours de langue sur place (cours optionnels)
- Les dépenses à caractère personnel.